

AVIS
COUR PROVINCIALE DU MANITOBA
(Centre de Winnipeg)

**OBJET : ACCUSATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT DE STONY
MOUNTAIN**

À compter d'aujourd'hui, toutes les accusations criminelles émanant de l'Établissement de Stony Mountain seront traitées à Winnipeg et ne seront plus inscrites au rôle de la cour provinciale à Stonewall. Ce changement reflète l'intérêt du public à s'assurer que les affaires exigeant un niveau de sécurité accru sont entendues dans le lieu d'audience le plus approprié. Cet avis s'applique à toutes les comparutions, y compris les procès, les audiences préliminaires et les décisions. Les affaires d'opposition à la libération continueront d'être jugées par la cour de triage des cautionnements. Les affaires où un individu est libéré après avoir été accusé par la police, mais reste en détention pour purger une peine, seront inscrites au rôle administratif d'Aide juridique pour la première comparution et jusqu'à ce que l'avocat soit confirmé. Ce rôle siège le deuxième mardi de chaque mois à 9 h 30 dans la salle d'audience 402 du 408, avenue York.

DONNÉ PAR :

« Original signé par : »

Madame la juge en chef Margaret Wiebe
Cour provinciale du Manitoba

DATE : le 9 février 2022